

## **Règlement Section Roller Hockey Saison 2021-2022**



### **Préambule :**

Ci-dessous, vous trouverez quelques points essentiels pour le bon fonctionnement de la section roller hockey « TryTo Fly ».

Le Club « A Chacun Ses Patins A Brest » est l'association d'accueil du club. A ce titre nous

adhérons aux valeurs telles que la laïcité, la solidarité, la tolérance et le respect d'autrui, etc. mises en avant et cultivées par celui-ci, et cela pour le bien être de tous et le respect du sport.

Merci de nous retourner ce règlement signé attestant que vous avez pris connaissances de ces consignes afin de valider votre adhésion.

### **Conditions d'admission :**

Toute personne souhaitant adhérer au club, est évidemment la bienvenue. Cependant il est nécessaire, d'être en bonne condition physique (certificat médical à jour), et surtout d'être motivé et avoir un esprit d'équipe (aussi bien pour les joueurs inscrits en championnat que pour les joueurs loisirs).

### **Article I : Cotisation**

Les entraînements et les matchs sont assujettis au paiement de la cotisation annuelle. Il n'y aura pas de dérogations. Le montant de l'inscription est fixé annuellement par les membres Bureau ACSPB et validé à l'assemblée générale. Ce montant comprend la licence FFRS (Fédération Française de Roller Sports) et la cotisation au club.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au tarif indiqué sur la fiche d'inscription ou auprès de votre référent,

### **Article II : Matériel**

Il appartient à chacun de se procurer son propre équipement. Celui-ci doit être homologué et comprend au minimum pour pouvoir être accepté sur le terrain :

- une paire de rollers équipée de toutes ses roues
- un casque (selon la catégorie, le sexe et l'âge du patineur cf. règlement national RILH)
- des jambières

## A CHACUN SES PATINS A BREST

- une culotte de hockey ou une gaine (facultatif)
- une paire de gants
- des coudières
- une coquille
- une crosse
- un plastron (obligation pour les filles à partir de Minimes 1)

Il est à noter que lors des matchs en championnat, un pantalon en bon état et un maillot de hockey sont obligatoires. Le club peut fournir, dans le cadre de ses services aux adhérents, des tenues (maillots et pantalons), ou du matériel relatif au club, à des conditions fixées par les membres du bureau. Il est bien entendu que le club ne peut être tenu responsable d'éventuels défauts ou « particularités » jugées comme tels après acquisition du bien. L'emprunteur s'engage également à restituer le bien dans le même état. Par ailleurs, le club « A Chacun Ses Patins A Brest » se décharge de toutes responsabilités en cas de vols ou de détérioration d'objets ou de matériel personnels dans l'enceinte ou autour du gymnase.

### **Article III : Les entraînements**

#### **1. Sur le terrain**

L'organisation des entraînements et l'utilisation des créneaux horaires sont du ressort exclusif des référents :

- Pour les joueurs en compétition, perfectionnement et en loisirs : , Adrien TONNARD accompagné de Erwann LE FLOC'H et de Mathias LEINER
- Pour les joueurs jeunesse :  
Adrien TONNARD accompagné de Hervé JAMÎN

Ils sont désignés par le Bureau du club et sont en charge des joueurs de leur catégorie respective cette année.

Il est naturellement exclu qu'un joueur provoque des troubles au bon déroulement des entraînements. Ceux qui n'observeront pas ces dispositions pourront être soumis à des sanctions prises par les référents en accord avec le Bureau du club (exclusion des entraînements et/ou des matchs ponctuellement ou à l'année, proportionnellement à la gravité des faits).

#### **2. Dans les vestiaires**

Les locaux sont prêtés par la ville de Brest, il est bien entendu qu'ils doivent rester propres et en bon état. **Il y est par exemple interdit de fumer et de posséder des substances illicites dans l'enceinte du gymnase.** La présence d'alcool à l'intérieur des vestiaires et/ou du gymnase sera exceptionnellement tolérée avec accord des membres du bureau.

#### **3. Ponctualité, Présence**

La présence des joueurs dans les vestiaires est demandée **au minimum 15 minutes (et idéalement 30 minutes)** avant le début de l'entraînement. Ce temps permet de s'équiper tranquillement tout en étant prêt pour le début de la séance. De même, **le gymnase doit**

**être libéré dans les 30 minutes qui suivent la fin de la séance.**

Ce club est certes un lieu de détente, mais aussi un lieu de compétition, et le roller hockey est avant tout un jeu collectif **qui se joue à 8 + 2 gardiens au minimum.**

« Par respect pour l'équipe », **la présence des joueurs est donc exigée dans la mesure du possible.**

En cas d'impossibilité de respecter les horaires définis, prière de contacter par téléphone ou par mail l'entraîneur de votre groupe au moins la veille. Un retard non justifié sur le terrain pourra être sanctionné par les référents en accord avec le bureau.

N.B. : Pour les joueurs évoluant dans **le groupe dit « compétition », la présence en moyenne à 2 entraînements est fortement conseillée.** Elle permet aux entraîneurs de garantir une certaine constance et cohérence au sein des lignes de jeu composant l'équipe.

**Et pour rappel, la saison ne se termine pas à la fin du championnat (N4 ou autre ...). L'entraînement fait partie intégrante du déroulement de la saison tant ds la pratique du sport que ds la cohésion au sein du groupe.**

#### **Article IV : Les matchs.**

Lors des matchs à l'extérieur, les déplacements qui y sont liés sont organisés sous la responsabilité du club et des coachs. **Nous exigeons un comportement exemplaire** de la part de tous les adhérents envers tous les membres des équipes présentes (coachs, arbitres, officiels d'équipes, adversaires). Ceux qui seront incapables de se conformer aux règles du fair play, seront soumis à des sanctions, et pourront être dispensés de match, par décision de l'entraîneur avec accord du bureau.

Il est bon de rappeler que la participation aux matchs ainsi que le coût des équipements communs (maillots, pantalons, équipement de gardien, palets etc...) sont pris en charge par le club.

Une participation à la vie du club lors des différentes manifestations de la saison pourra vous être demandée. Par exemple, les joueurs participant aux matchs en compétition sont priés de participer au bon déroulement des matchs de l'équipe loisir et inversement. Cela implique notamment une participation à l'arbitrage, à la table de marque et à l'organisation générale de la journée.

#### **Article V : Crise sanitaire**

La crise sanitaire Covid-19 nous a forcé à prendre des décisions qui ont perturbées le bon fonctionnement de la section, nous le déplorons, toutes les décisions prises par le bureau Acsp devront être respectées sous peine de sanctions allant jusqu'à l'exclusion du club ( fermeture des gymnases, pass sanitaire etc...)

**Toute personne s'inscrivant à l'association s'engage à respecter les règles énumérées ci dessus**



Le Président